

COMPTE RENDU

Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

Séance du 5 Octobre 2022

Date de convocation : 29 Septembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le cinq octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- RAGOT CHANTAL
- RIPAUD-CADIOU JULIA (arrivée à 18h36)
- CAMON ISABELLE
- FELTRIN PIERRE
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE

Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

- VEILLOT JULIE
- BARBIER ROBIN donne pouvoir à RIPAUD-CADIOU JULIA
- RIPAUD-CADIOU JULIA (absente de 18h30 à 18h36)
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD
- MARIE FLORENCE

Rajout sujet : sobriété énergétique

A été désigné secrétaire : Blanchard Charline

Conseil Municipal du 5 Octobre 2022

DCM 2022-10-001 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 Septembre 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 Septembre 2022

Vote : Membres 15, Présents 10, Représentés 0, Votants 10, Exprimés 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2022-10-001 : Publiée le : 8 Octobre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Octobre 2022

DCM 2022-10-002 : Achat lave vaisselle pour la salle des fêtes : devis

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un devis concernant le changement du lave vaisselle de la salle des fêtes.

SARL B.MAURICE :

2 740.83 euros HT → 3 289.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de la SARL B. MAURICE pour un montant de 2 740.83 euros HT → 3 289.00 euros TTC.

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2022-10-002 : Publiée le : 8 Octobre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Octobre 2022

DCM 2022-10-003 : Logement de l'ancienne école : avenants et devis

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin de nous présenter le devis de l'EURL TOURAINE CERAME et les différents avenants concernant le dossier logement école.

EURL TOURAINE CERAME :

7 266.43 euros HT → 7 993.07 euros TTC.

Vote : Présents : 11 - Représenté : 1 - Votants : 11 - Exprimés : 12

- **Pour : 11**

- **Contre : 0**

- **Abstention : 1**

Conseil Municipal du 5 Octobre 2022

SARL B. MAURICE :

1 136.86 euros HT → 1 250.73 euros TTC.

Vote : Présents : 11 - Représenté : 1 - Votants : 11 - Exprimés : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

SARL B. MAURICE :

5 062.42 euros HT → 5 581.30 euros TTC.

Vote : Présents : 11 - Représenté : 1 - Votants : 11 - Exprimés : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

SARL B. MAURICE :

1 931.81 euros HT → 2 125.49 euros TTC.

Vote : Présents : 11 - Représenté : 1 - Votants : 11 - Exprimés : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

SARL B. MAURICE :

715 16 euros HT → 858.19 euros TTC.

Vote : Présents : 11 - Représenté : 1 - Votants : 11 - Exprimés : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

SARL B. MAURICE :

569.09 euros HT → 682.85 euros TTC.

Vote : Présents : 11 - Représenté : 1 - Votants : 11 - Exprimés : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des devis.

DCM N° 2022-10-003 : Publiée le : 8 Octobre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Octobre 2022

DCM 2022-10-004 : Travaux salle des fêtes

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin de nous présenter les différents devis concernant les travaux de la salle des fêtes.

Conseil Municipal du 5 Octobre 2022

SARL TROUGNOU VIVIEN – Electricité :

14 073.49 euros HT → 16 888.19 euros TTC.

Vote : Présents : 11 - Représenté : 1 - Votants : 11 - Exprimés : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

SARL TROUGNOU VIVIEN - Ventilation :

12 527.99 euros HT → 15 033.59 euros TTC.

Vote : Présents : 11 - Représenté : 1 - Votants : 11 - Exprimés : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

ECO-LOGIS – Pompe à chaleur :

22 395.00 euros HT → 26 874.00 euros TTC.

Vote : Présents : 11 - Représenté : 1 - Votants : 11 - Exprimés : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des devis.

DCM N° 2022-10-004 : Publiée le : 8 Octobre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Octobre 2022

DCM 2022-10-005 : Baux

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que différents baux ruraux vont arriver à terme le 31 Octobre 2022.

Il propose donc de procéder au renouvellement avec les fermiers correspondants.

IDENTITE	PARCELLE	SURFACE	OBSERVATIONS
FLORENT ARNAUD	ZL n° 8 « Le Pied Moussu » ZL n° 8 « Le Pied Moussu »	9ha 49ares 74ca 31ares 74ca	Fin du bail 31 octobre 2022. Renouvellement au 1 ^{er} novembre 2022 Renouvellement pour une durée de 9 ans
DESBOURDES EMILIEN	A n° 698p « Les Landes du Ruchard »	11ha 66ares 63ca	Fin du bail 31 octobre 2022. Renouvellement au 1 ^{er} novembre 2022 Renouvellement pour une durée de 9 ans

Conseil Municipal du 5 Octobre 2022

DESBOURDES RENAUD	ZK n° 16p « Le Haut Galmain » A n° 360 « Le Haut Galmain » A n° 698p « Le Haut Galmain »	2ha 29ares 06ca 17ares 87ca 3ha 40ares 00ca	Fin du bail 31 octobre 2022. Renouvellement au 1 ^{er} novembre 2022 Renouvellement pour une durée de 9 ans
EARL LA CAROLLERIE	X n° 152p « Les Grands Boisseaux » A n° 703p « Les Landes du Ruchard »	3ha 12ares 58ca 4ha 87ares 42ca	Fin du bail 31 octobre 2022. Renouvellement au 1 ^{er} novembre 2022 Renouvellement pour une durée de 9 ans
LEVEQUE LUDOVIC	A n° 697p « Les Landes du Ruchard » A n° 702 « Le Marchais Blanc »	6ha 77ares 15ca 11ha 84ares 56ca	Fin du bail 31 octobre 2022. Renouvellement au 1 ^{er} novembre 2022 Renouvellement pour une durée de 9 ans
BERTON CHRISTOPHE	ZS n° 29 « Le bourg »	1ha 09ares 22ca	Fin du bail 31 octobre 2022. Renouvellement au 1 ^{er} novembre 2022 Renouvellement pour une durée de 9 ans
GROSBOIS NICOLAS	ZE n° 24 « Plat Loup »	88ares 81ca	Fin du bail 31 octobre 2022. Renouvellement au 1 ^{er} novembre 2022 Renouvellement pour une durée de 9 ans
ASSOCIATION DE CHASSE DE PANZOULT	A n° 698p « Les landes du Ruchard »	14ha 40ares 89ca	Fin du bail 31 octobre 2022. Renouvellement au 1 ^{er} novembre 2022 Renouvellement pour une durée de 9 ans
LEPAGE MICHEL	ZK n° 16p « Le Haut Galmain »	95ares 39ca	Fin du bail 31 octobre 2022. Lettre de Monsieur Lepage Michel : ne souhaite pas renouveler le bail (retraite) Pas de renouvellement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** leur accord au renouvellement des baux ruraux comme présentés dans le tableau ci-dessus pour une période de 9 ans
- **DONNE** leur accord pour que les actualisations se fassent selon les variations d'un indice de fermage

Conseil Municipal du 5 Octobre 2022

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les baux

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2022-10-005 : Publiée le : 8 Octobre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Octobre 2022

DCM 2022-10-006 : VALECO : Co-signature des baux

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des documents suivants :

- Promesse de bail et de résiliation partielle en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol pour Monsieur Levêque Ludovic
- Promesse de bail et de résiliation partielle en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol pour Monsieur Desbourdes Boris
- Promesse de bail et de résiliation partielle en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol pour Monsieur Desbourdes Emilien

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance pour le vote, lien de parenté avec Monsieur Desbourdes Emilien, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance. Le Conseil Municipal à l'unanimité élit Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte. Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte préside le Conseil Municipal et demande aux conseillers de se prononcer sur la Co-signature des baux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** leur accord aux différentes promesses de bail
- **AUTORISE** Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte à signer les baux

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2022-10-006 : 8 Octobre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Octobre 2022

DCM 2022-10-007 : Rallye automobile

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'Association « Ecurie Rabelais » concernant le renouvellement d'un rallye sur la Commune « Rallye des vins de Chinon et du Véron »

Monsieur le Maire demande à l'ensemble de voter à bulletin secret. Accord du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble s'ils sont d'accord ou pas sur le renouvellement du Rallye sur la Commune de Panzoult.

Conseil Municipal du 5 Octobre 2022

Vote :

Présents : 11

Représenté : 1

Votants : 11

Exprimés : 12

- **Pour : 9**
- **Contre : 3**
- **Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le renouvellement du Rallye sur la Commune.

DCM N° 2022-10-007 : Publiée le : 8 Octobre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Octobre 2022

DCM 2022-10-008 : Spectacle de fin d'année

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Molisson Stéphanie afin de présenter un devis concernant le spectacle de fin d'année.

LA COMPAGNIE SEPT-EPEES

1 150.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis LA COMPAGNIE SEPT-EPEES pour un montant de 1 150.00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le contrat

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2022-10-008 : 8 Octobre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Octobre 2022

DCM 2022-10-009 : Sobriété énergétique

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Feltrin Pierre afin de présenter le projet.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du bureau syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n° 2022-12, approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la Commune de Panzoult,

Considérant que le SIEIL – Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » ;

Considérant que la Commune de Panzoult souhaite procéder à la réhabilitation énergétique de la salle des fêtes.

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la Commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Ces travaux sont estimés à 26 601.48 euros HT.

Plan de financement :

DEPENSES HT	RECETTES
Travaux : 26 601.48 euros	SIEIL : 6 650.37 euros DEPARTEMENT : 7 980.44 Autofinancement : 11 970.67 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** décide de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de la salle des fêtes .
- **S'ENGAGE** à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire
- **S'ASSURE** que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- **AUTORISE** le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2022-10-008 : 8 Octobre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Octobre 2022

Questions et informations diverses – Tour de table

Desbourdes Francis :

Travaux voirie effectués

Eclairage public : changement des horaires

Conseil Municipal du 5 Octobre 2022

Du lundi au vendredi : extinction des luminaires à 22h
Nuit du Samedi au dimanche : extinction des luminaires à minuit
Pigeonnier :
Desbourdes Francis : mois Octobre
Novembre : Molisson Stéphanie du 1^{er} novembre au 15 novembre
Ragot Chantal du 16 novembre au 30 novembre

Delafond-Caillé Charlotte :

Intervention d'un dératiseur au niveau de la station d'épuration et le bâtiment de la cantine.
Commission Embellissement : travaux sur la place des commerces – prise de contact avec des entreprises
Fleurissement et végétalisation entre les 2 commerces – faire un petit passage derrière la boulangerie.
Rue Rabelais : plantation de 3 arbres et des fleurs et réalisation d'un chemin stabilisé
Samedi 19 novembre : plantation – rendez-vous à 8h30
Pressoir en face du plan d'eau : réflexion pour retirer le pressoir car il est abîmé. Accord du Conseil Municipal pour le retirer. Mettre dans la lettre afin de savoir si quelqu'un le veut.

Molisson Stéphanie :

Revoir le système au niveau de la location de la salle des fêtes. Réflexion à prévoir pour une prochaine délibération : location du week-end – exclusion du vendredi

Navatte Marc :

Rez de chaussée logement 4 rue de l'école – Monsieur Pringault Antoine et Madame Brix Hélène ont refusé a proposition de prix pour le loyer
Monsieur Le Maire : Proposition d'un loyer à 400 euros avec un forfait charge supplémentaire en fin d'année.
Prévoir une réunion Commission finances

Tranchand David

Syndicat de la Manse : commencement des travaux au Ruau

Ragot Chantal

Information de Pinot Charles : Les gens cherchent les toilettes, demande si possible de mettre un petit panneau
La Croix Saint Louis : l'armoire est encore ouverte. Voir s'il est possible de retirer cette armoire. Réponse de Monsieur le Maire : armoire du Syndicat d'eau – attendre le retour du président du syndicat d'eau.

Blanchard Charline :

Petit retour sur le la manifestation du 14 juillet
11 novembre : même organisation
Repas des anciens :
Bénévoles : Desbourdes Francis (2 personnes), Camon Isabelle (2 personnes), Ragot Chantal,

Navatte Marc, Navatte Florence et Tranchant David

Atelier de Noël pour enfants : samedi 19 novembre de 14h30 à 17h30 à la Salle Associative

Panzoult-Cravant en fête : idée de collaborer avec Cravant-Lès-Coteaux pour l'organisation et la participation financière (dossier en cours)

Panzouween : lundi 31 octobre – rendez-vous à 16h30 sur la Place.

15 ans de la boulangerie en même temps que le marché

Rando de la bernache : aide du conseil municipal

Bal grappe organisé par le CAP le samedi 22 octobre

Parking de la cave : gestion et l'entretien du parking au bas de la cave

- Entretien des tables et des bancs : réalisation par la Commune
- Vider les poubelles : réalisation pour les personnes de la cave

SEANCE LEVEE A 20h49

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 2 Novembre 2022 à 18h30
à la Mairie**

Conseil Municipal du 5 Octobre 2022